

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Processus physiothérapeutique 1

Se positionner dans son rôle d'étudiant-e physiothérapeute

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1001.F.23

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-riche Rôle de communicateur-riche Rôle de promoteur-riche de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-riche

Compétences principales

Rôle d'expert-e

- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations
- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée

Rôle de communicateur-riche

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents
- **B2** : Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- **B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats de l'intervention

Rôle de promoteur-riche

- **E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques
- **E5** Elles respectent les conditions légales, politiques et économiques de l'exercice de la physiothérapie. Elles s'engagent à une utilisation consciencieuse des ressources écologiques, financières et personnelles.

Rôle d'apprenant-e-formateur-riche

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/ clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité

Rôle de professionnel-le

- **G1** Elles contribuent à une utilisation optimale des ressources de la physiothérapie dans le système de santé ainsi qu'au développement spécifique de la profession.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Appréhender l'importance de toutes les composantes de l'unité (Fondements et savoirs professionnels, Relation et communication, Evaluations, Mise en œuvre des interventions physiothérapeutiques, Raisonnement clinique, Recherche, Outils et innovation technologiques, Prévention-S, Santé-S,) pour le travail du physiothérapeute
- Expliquer le rôle du physio, ses compétences, ses contextes de pratique, son cadre légal, et initier une approche réflexive
- Préparer et anticiper sa formation pratique
- Expliciter et expérimenter la démarche de raisonnement clinique
- Développer ses capacités d'auto-évaluation et son autonomie dans l'apprentissage
- Respecter les principes d'une communication adaptée afin de créer une relation thérapeutique de qualité

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : Unité et ses composantes ; Processus de travail des physiothérapeutes : rôle et identité professionnelles ; approche bio-psycho-sociale ; classification internationale du fonctionnement et du handicap ; aspects légaux, déontologie ; éthique ; principaux concepts professionnels.
- Relation et communication : Interprofessionnalité ; communication verbale, non verbale ; outils de communication etc..
- Raisonnement clinique : génération d'hypothèses, étapes d'évaluation (examen subjectif, examen clinique, diagnostic médical) ; diagnostic physiothérapeutique, interventions (objectifs, plan de TTT)
- Recherche/approche réflexive : Initiation aux principes et méthodes de recherche : recherche et analyse critique de la littérature ; auto-évaluation et apprentissage tout au long de la vie
- Santé publique, digitale, durable et promotion & prévention de la santé : définitions ; santé durable dans le cadre de la formation ; dossier électronique du patient
- Prévention secondaire et tertiaire : définitions ; déterminants socio-culturels ; représentations et conceptions ...
- Outils et Innovation technologiques : définitions
- Interventions : définitions

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Enseignement à distance
- Enseignement présentiel interactif
- Enseignement co-modal
- E-learning
- Cours pratiques
- Cours théoriques
- Pratiques simulées
- Travail personnel
- Travail personnel dirigé, travaux de groupe
- Autres

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentsiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit dans la période d'examen semaines 26/27.
- Un travail individuel de rédaction en lien avec la formation pratique : le formulaire court de raisonnement clinique (FRC). Le travail est à rendre à l'issue de la période de formation pratique. (sem. 18 et 24).
- Un travail écrit individuel, sous forme d'auto-évaluation basé sur l'acquisition des compétences, le lien avec les modules et la formation pratique. A rendre pour la semaine 28.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note suffisante pour l'examen A. Les travaux B et C sont à rendre obligatoirement dans les délais impartis et seront validés selon l'appréciation « acquis / non acquis ». Le travail non acquis sera à corriger et une deuxième version sera remise dans le délai demandé. Si cette dernière version est « non acquis », la note du module sera imputée de 0.2 pour chaque travail insuffisant ou non-remis dans les délais donnés.

La validation du module se fait avec une appréciation du niveau A à F, selon le tableau dans le PEC.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

- Période : examen semaine 26-27, Rendu travaux semaines 18, 24, 28, année civile 2024.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

La remédiation porte sur la/les partie/s insuffisantes.

- Modalités : Les modalités seront fixées avec le responsable de module en fonction des insuffisances.
- Période : semaines 35 et 36 de l'année civile 2024*

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Sibyl Szedressy

Enseignants : Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 1^{er} septembre 2023 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière